

DECRET N°2015- 074 /PRES-TRANS/PM/
MME/MEF/MERH portant octroi d'un permis
d'exploitation industrielle de grande mine d'or
à la société ROXGOLD SANU SA, dans la commune
de Bagassi, Province des Balés, Région de la
Boucle du Mouhoun.

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU la Constitution ;
VU la charte de Transition
VU le décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant
nomination du Premier Ministre;
VU le décret n°2014-004/PRES-TRANS/PM du 23 novembre 2014 portant
composition du Gouvernement ;
VU la loi n°031-2003/AN du 8 mai 2003 portant code minier au Burkina
Faso ;
VU la loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire
et foncière au Burkina Faso ;
VU la loi n°006/2013/AN du 02 avril 2013 portant code de l'environnement
au Burkina Faso ;
VU le règlement n°R09/98/CM/UEMOA du 20 décembre 1998 relatif aux relations
financières extérieures des Etats membres ;
VU le décret n°2005-046/PRES/PM/MCE du 03 février 2005 portant définition
des niveaux de production des exploitations minières artisanales semi-
mécanisées et des exploitations industrielles de petite mine ;
VU le décret n°2005-047/PRES/PM/MCE du 03 février 2005 portant gestion des
autorisations et titres miniers ;
VU le décret n°2010-075/PRES/PM/MEF du 3 mars 2010 portant fixation des
taxes et redevances minières, ensemble son modificatif n°2010-819/PRES/
PM/MEF du 31 décembre 2010 ;
VU le décret n°2014-145/PRES/PM/MME/MFB du 10 mars 2014 portant
création, attributions, composition et fonctionnement de la Commission
nationale des mines ;
Sur rapport du Ministre des Mines et de l'Energie ;
Le Conseil des Ministres de la transition entendu en sa séance du 14 janvier 2015 ;

DECRETE

ARTICLE 1: Il est accordé à la société *ROXGOLD SANU SA* dont l'Etat du
Burkina Faso est actionnaire à dix pour cent (10%) non

